



EPIDEMIE COVID-19

CONDUITE A TENIR EN COLLECTIVITE

PERSONNES AGEES, HANDICAPEES OU VULNERABLES

IMPORTANT

- RESPECTER LES MESURES BARRIERES
- LIMITER LES VISITES AUX RESIDENTS
- RENFORCER LE NETTOYAGE
- LES PERSONNELS MALADES NE DOIVENT PAS VENIR TRAVAILLER



En cas de fièvre ou sensation de fièvre avec toux ou difficultés à respirer chez un résident

1. Isoler la personne malade dans une pièce individuelle porte fermée, dans la mesure du possible
2. Informer le responsable de l'établissement
3. Mettre en place les mesures de protection individuelles **port d'un masque chirurgical pour la personne malade et pour le personnel en contact avec le malade**
4. Renforcer l'hygiène des mains** des résidents, du personnel, des visiteurs

APPELER LE MEDECIN DE LA STRUCTURE OU SI NON JOIGNABLE APPELER LE 15

*Les recommandations actualisées au regard de l'évolution de la situation en Polynésie française sont consultables sur le site internet <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/professionnels-sante-covid-19/>

** Mesures barrières : se laver les mains à l'eau et au savon fréquemment, limiter les contact proches maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans une poubelle fermée puis se laver les mains, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude en cas de toux ou d'éternuement



DIRECTION
DE LA SANTÉ



AGENCE DE
RÉGULATION
DE L'ACTION
SANITAIRE
ET SOCIALE
*Piha 'Ohipa
no te Matutura'a
'O te Ea 'e te
Turutua'a*

Version du
13-mars-20